

S-480 FORMATION COMPLÉMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE FOYERS PARTAGE



Dans le présent document, les mots de genre masculin désignent toute personne.

Version 2 approuvée le 19 novembre 2009

(auparavant RF-09)

Politique

1. Préambule

Les adultes accueillis par les ressources de type familial peuvent présenter de nombreux défis. La formation continue des personnes-ressources est un aspect important et essentiel qui leur permet de développer et d'améliorer leurs habiletés à fournir les soins aux adultes placés. La formation favorise la stabilité des placements et la rétention des ressources de type familial.

2. Politique

Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell offre chaque année aux personnes ressources une gamme de possibilités de développement et de formation complémentaire à la formation de base.

Procédure

1. Planification/activités de formation

L'intervenant doit chaque année suggérer des sessions de formation complémentaire à la formation de base selon les besoins et les priorités identifiés par les personnes ressources et le personnel de Valoris lors de l'évaluation annuelle. Valor & Solutions sera responsable de l'organisation des activités et de l'invitation des personnes ressources.

Les activités de formation et de développement offertes aux personnes ressources peuvent comprendre :

- des ateliers et conférences;
- des exposés sur un sujet particulier;
- des cours selon des thèmes choisis.

Il est important que les personnes ressources et les intervenants possèdent des connaissances communes au sujet des besoins des adultes, de même qu'une compréhension commune de leur rôle respectif. De cette façon, ils peuvent communiquer et collaborer d'une façon plus efficace dans le meilleur intérêt de l'adulte.

2. Autre occasions de formation/développement

Valoris encourage les personnes-ressources à assister à des ateliers, conférences, cours offerts par d'autres organismes de la communauté sur des sujets reliés aux soins des

adultes ayant des besoins spéciaux, compatibles avec les politiques/lignes de conduite de Valoris.

3. Grille des taux de pension (*per diem*)

Valoris compense les ressources de foyers partage selon une grille des taux de pension (*per diem*) établie selon les besoins de l'adulte accueilli ainsi que, dans des cas exceptionnels, la possibilité d'incitatif positif en lien avec l'atteinte d'objectifs précis qui visent le développement sain de l'adulte habitant en foyer partage.

Définitions

Personnes ressources : Les adultes responsables de la personne accueillie en foyer partage.

Annexe(s)

Références